



Nos réf : MB/NM/GCA

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2023.35 - Marché de prestation de service pour l'exploitation, l'animation, la communication et l'entretien du camping municipal et du gîte la Ville de Maîche - Autorisation de signature d'un marché avec la SARL CRISTALLYS Groupe.

Le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

CONSIDERANT le fait que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d'un marché à passer selon la procédure adaptée,

Vu l'unique offre reçue,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, l'offre faite par la SARL CRISTALLYS Groupe, est celle qui est retenue,

D E C I D E

Article 1 : Il sera conclu avec la SARL CRISTALLYS Groupe, domiciliée 7, rue de Goule, à MAICHE (25120), un marché pour l'exploitation, l'animation, la communication et l'entretien du camping municipal et du gîte la Ville de Maîche pour 2 ans.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre ce marché est arrêté la première année à la somme de 77 534.00 € HT et la deuxième année à la somme de 77 705.00 € HT.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

Accusé réception Préfecture le 27 avril 2023 Publié sur le site internet le 27 avril 2023
--

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à la SARL CRISTALLYS Groupe et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 25 avril 2023

Le Maire,
Régis LIGIER

